

R Lond.  $\frac{11}{1}$  Jun. 1663,

A La Haye ce premier Juin 1663.

Monsieur. Je vous ay encore escrit hier a Paris, a tout hazard si vous n'en estiez parti. Cellecy accompagne les lettres de creance qui vous seront necessaires a Londres, et les Memoires et Papiers qui regardent les debtes du Roy, et de la Reyne sa Mere au Prince mon petit filz, dont nous avons aussi juge' a propos en cette occasion, de vous faire demander la satisfaction et le payement, que nous n'avons pu obtenir jusques ici, comme, sans doute, vous savez. Je me remets donc auxd. Memoires, et a vostre conduite et prudence pour la direction de cette affaire, si importante a la Maison, sans qu'elle vous arreste poursuivant par dela, le S.<sup>r</sup> Oudart la pouvant poursuivre comme il a commence. Pour les affaires d'Orange qui est le seul et le principal sujet de vostre voyage, vous n'aurez pas besoin de grande instruction, puis que vous en estes mieux informé que nous. Il ne faut rien celer au Roy, ni a Mons.<sup>r</sup> le Chancelier de tout ce qui s'est passé en vostre negotiation en France, et sur tout de l'estat deplorable de la Principauté, de la malice & des pratiques de nos pernicious sujets, et des prejudices irreparables qu'ils ont causez au Prince mon petit filz; et en somme de tout ce dont vous m'avez informé par



lettres de temps en temps, dont il est tres-necessaire qu'il  
sachent le detail et la verite pour destruire les fausses  
menees, et les artifices dont ces mauvais sujets se servent  
encore en Angleterre, ou il ont toujours leurs agents qui  
ne cessent de traverser tout ce que nous pourrions trouver  
bon d'avancer pour letablissement de ce pauvre Estat  
dans son ancien ordre.

Sur tout sera bon de n'oublier pas de bien représenter a  
Sa Maj.<sup>te</sup> la constante resolution du Roy Très-Chrestien,  
de ne souffrir dans Orange autre Gouverneur que Catholi-  
que Romain, et de sçavoir ce qu'elle juge finalement  
que nous devons faire au cas que led. Roy y voulust per-  
sister notwithstanding les instances qui se doivent faire par  
le Lord Hollis; afin qu'au moins nous puissions une fois  
sçavoir a quoy nous determiner, pour sortir d'une affaire  
et negotiation, qui a desja tant causé de honte & de despin-  
se au Prince, dans laquelle on ne sçavoit continuer de  
la sorte sans très-grand blâme & reproche. Je vous  
prie donc de bien exagerer tout ce, particulièrement a  
La Reyne Mere, et luy exposer le tout franchement et  
naivement, ma lettre a Sa Maj.<sup>te</sup> ne contenant qu'un petit  
mot de creance pour vous, qui je m'assure vous en acquit-



sereré tres-bien, suivant la connoissance parfaite que vous  
avez de toutes ces affaires, et qui m'a aussi fait juger, que  
personne n'y pouvoit estre plus propre que vous.

J'attendray de temps en temps des nouvelles de vostre negotia-  
tion, et priant Dieu d'y donner un bon et heureux succès, je  
demeure

Monsieur,

Avec une tres-affection  
a vous faire service

Amele D'orange



11

*[Faint, illegible handwriting]*

*[Faint, illegible handwriting]*



*CH* Monsieur

Monsieur Huygers, Secretien, Signe  
de Suijtessem. S. E. them, M. n. i. k. l. a. n. d. & c.  
Premier Consiiller du Prince d'Orange, &  
son Deputé vers le Roy de la Grande  
Bretagne. & c. A Londres.



*[Faint, illegible handwriting in a cursive script, possibly a list or account, written in brown ink on aged paper.]*

